

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE
PROTECTION SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA PROTECTION SOCIALE

DIRECTION DE LA PROTECTION SOCIALE

12/1253 du 29/12/1982
DECRET N° /MPS/DGTFP/DFP/22025

portant intégration et nomination de Monsieur
YOULOU Jean Didier dans les cadres de la caté-
gorie A, hiérarchie I des Services Administra-
ratifs et Financiers S.F. (Administration Géné-
rale).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

V I S A S :

D.B.

D.C.F.

Vu la constitution du 6 juillet 1979 ;
Vu la loi 2/80 du 13/11/80 portant amendement de l'article 47 de la
constitution du 6 juillet 1979 ;
Vu la loi 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnai-
res ;
Vu l'arrêté 1047/14 du 21/6/1955 fixant le règlement sur la solde
des fonctionnaires ;
Vu le décret 12/420 du 29.12.1982 fixant le statut commun des ca-
dres de la catégorie A des S.F. ;
Vu le décret 62/130/IF du 9.5.1962 fixant le régime des rémunéra-
tions des fonctionnaires ;
Vu le décret 62/195/IF du 5/7/1962 fixant la hiérarchisation des
diverses catégories des cadres ;
Vu le décret 62/157/FF du 5/7/1962 fixant les catégories et hiérar-
chies des cadres créés par la loi 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des
fonctionnaires ;
Vu le décret 62/115/IF du 5/7/1962 relatif à la nomination et à la
révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
Vu le décret 62/11/IF-BL du 26/3/1963 fixant les conditions dans
lesquelles les fonctionnaires des cadres probataires doivent subir les fonction-
naires stagiaires, notés, les articles 7 et 8 ;
Vu le décret 62/11/IF-BL du 24/2/67 réglementant la prise d'effet
du point de vue du point des notes relatives aux nominations
intégrations, reconstructions, par titres et rachats ;
Vu le décret 62/11/IF-BL du 24.12.1974 modifiant et remplaçant les dis-
positions du décret 62/11/IF du 3.2.1962 fixant les échelonnements indiciaires
des fonctionnaires ;
Vu le décret 14/229 du 10/4/1974 portant attribution de certains
avantages aux Economistes, Statisticiens et Diplômés des Grandes Ecoles et Ins-
tituts de l'Enseignement Supérieur de Commerce ;
Vu le décret 49/194 du 4/4/1979 portant nomination du Premier Minis-
tre, Chef du Gouvernement ;
Vu le décret 80/644 du 20/12/1980 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres ;
Vu le décret 81/616 du 26/1/1981 ou décret 80/644 du
20/12/1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le décret 81/617 du 26.1.1981 relatif aux intérim des Membres
du Gouvernement ;
Vu le décret n° 3679/LEM-DGEOC/DOB du 27/7/1982 du Directeur de
l'Orientation et des Bourses transmettant le dossier de l'intéressé ;
Vu le Protocole d'accord du 5/6/1970 signé entre le Congo et l'URSS

S E C R E T :

.../...

ARTICLE 1ER : En application des dispositions combinées des décrets n°s 62/426 du 29/12/1962, et 74/229 du 10/6/1974 et de l'arrêté d'accord du 5/6/1970 susvisés, Monsieur YOLOU Jean Didier, né le 3 Avril 1953 à Brazzaville, titulaire du Diplôme de Master Of Sciences " en Economie ", Spécialité: Finance, de l'Université des Entreprises, obtenu à l'Université d'Etat de Donetsk (URSS) est intégré dans les cadres de la catégorie II, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers du (Ministère des Finances) et nommé au grade d'administrateur de 2^e échelon stagiaire, indice 690.

ARTICLE 2 : L'intéressé est placé à la disposition du Ministre des Finances.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera communiqué, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 29 Décembre 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale

Bernard COMBO INTERVENANT

Colonel Louis SELVAIN-GOMBO

Le Ministre des Finances

Itihi Ossétounba LEKOUNDEOU

AMPLIATIONS :

JORC.....1
DGTFP/DFP.....3
D.B.....3
DFP/BST.....1
D.C.F.....1
MINI-FINANCES.....1
DOSSIER.....3
INTERESSE.....1
SGCN/BC.....2/-